



PREFECTURE DROME

Arrêté n °2014244-0006

**signé par
Didier LAUGA**

le 01 Septembre 2014

26_Préfecture

Arrêté portant délégation de pouvoirs en matière de transmission aux collectivités des éléments de fiscalité directe locale au Directeur départemental des finances publiques de la Drôme



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Valence, le 1^{er} septembre 2014

Préfecture
Direction des ressources humaines,
de la logistique et de l'interministérialité
Bureau de l'Organisation et de la Performance

courriel boîte fonctionnelle :
pref-organisation-performance@drome.gouv.fr

ARRETE n°

Portant délégation de pouvoirs en matière de transmission aux collectivités
territoriales des éléments de fiscalité directe locale
Au Directeur départemental des finances publiques de la Drôme

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 200-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1^{er}. - Délégation de pouvoirs est donnée au Directeur départemental des finances publiques de la Drôme à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2013353-0010 du 19 décembre 2013.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture et l'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de la Drôme sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 1^{er} septembre 2014

Le Préfet,

Signé

Didier LAUGA